



Procès-verbal Conseil Municipal du 26 mai 2020.

Séance du 26-05-2020
Convocations et affichage du 20-05-2020

L'an deux mille vingt, le vingt-six mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HUS Christian.

Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Suite à un vote à mains levées, le conseil municipal a accepté à l'unanimité la tenue de la séance à huis clos.

Présents : MMES BAUSSANT Cécile, BOURGEOUX Sophie, CHANUT Christelle, DE PAIX DE CŒUR Marion, HERVOCHE Aurélie, LEGENDRE Karine.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, EPART Alexis, HUS Christian, LE MENE Yann, MARTINEZ Loïc, SELLIER Pascal, STEFANCZA Yves.

Secrétaire de séance : Monsieur EPART Alexis.

Monsieur HUS Christian, Maire sortant ouvre la séance à 19 heures.

Selon le Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur HUS Christian, Maire sortant, donne les résultats constatés au procès-verbal des élections obtenus le dimanche 15 mars 2020.

Sont élus au premier tour :

HUS Christian
BAUSSANT Cécile
BLOINO Didier
BOURGEOUX Sophie
BUTAUD Daniel
CHANUT Christelle
CHASSIGNET Éric
DE PAIX DE CŒUR Marion
EPART Alexis
HERVOCHE Aurélie
LEGENDRE Karine
LE MENE Yann
MARTINEZ Loïc
SELLIER Pascal
STEFANCZA Yves

Monsieur le Maire déclare les membres du Conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal.

Monsieur HUS Christian cède la présidence du Conseil Municipal au doyen, à savoir Monsieur BUTAUD Daniel.

Monsieur BUTAUD Daniel prend la présidence et propose de désigner Monsieur EPART Alexis en tant que benjamin du Conseil Municipal comme secrétaire.

Monsieur EPART Alexis est désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur BUTAUD Daniel dénombre quinze conseillers régulièrement présents et constate que le quorum est atteint.

1- Election du Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7,

CONSIDERANT que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,
CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative,
CONSIDERANT qu'en cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur HUS Christian est candidat.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :0

Nombre de bulletins : 15

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Monsieur HUS Christian, quatorze voix (14)

Monsieur HUS Christian, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

2- Création du nombre d'adjoints au Maire.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-1 et L 2122-2,

CONSIDERANT que le Conseil Municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal décide la création de 4 postes d'adjoints.

Ce point a été adopté :

Pour : 15 –

MMES BAUSSANT Cécile, BOURGEOUX Sophie, CHANUT Christelle, DE PAIX DE CŒUR Marion, HERVOCHE Aurélie, LEGENDRE Karine.

MM. BLOINO Didier, BUTAUD Daniel, CHASSIGNET Éric, EPART Alexis, HUS Christian, LE MENE Yann, MARTINEZ Loïc, SELLIER Pascal, STEFANCZA Yves.

3- Elections des adjoints au Maire.

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints au Maire sont élus selon les mêmes modalités que le maire (article L.2122-4, L2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Election du 1^{er} adjoint au Maire :

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion est candidate.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion, quatorze voix (14)

Madame DE PAIX DE CŒUR Marion, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{ère} adjointe au Maire.

Election du 2^{ème} adjoint au Maire :

Monsieur BUTAUD Daniel est candidat.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs : 1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

Monsieur BUTAUD Daniel, treize voix (13)

Monsieur BUTAUD Daniel, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^{ème} adjoint au Maire.

Election du 3^{ème} adjoint au Maire :

Monsieur EPART Alexis est candidat.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
Nombre de bulletins : 14
Nombre de bulletins blancs : 1
Nombre de suffrages exprimés : 13
Majorité absolue : 7

A obtenu :

Monsieur EPART Alexis, treize (13)

Monsieur EPART Alexis, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint au Maire.

Election du 4^{ème} adjoint au Maire :

Monsieur CHASSIGNET Éric est candidat.

Le dépouillement du vote qui s'est déroulé au scrutin secret a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
Nombre de bulletins : 14
Nombre de bulletins blancs : 3
Nombre de suffrages exprimés : 11
Majorité absolue : 6

A obtenu :

Monsieur CHASSIGNET Éric, onze voix (11)

Monsieur CHASSIGNET Éric, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 3ème adjoint au Maire.

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte de l' élu local.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire a levé la séance à 19 heures 30.